



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 61041

Texte de la question

M Henri D'Attilio attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation des professeurs d'économie familiale et sociale au regard de l'application de la réforme des lycées professionnels. Dans les enseignements généraux obligatoires de chaque BEP apparaîtra une heure d'économie familiale et sociale, mais ceci par classe entière. La dispense d'un tel enseignement en classe entière ne permettra plus d'atteindre les objectifs visés et n'allégera pas pour autant l'horaire élève (une heure classe entière par semaine remplaçant une heure par groupe et par semaine), par contre cela tendra à diminuer le nombre des postes nécessaires à cet enseignement. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour que les conditions de travail des professeurs d'économie familiale et sociale soient préservées et que les postes soient maintenus avec notamment le dédoublement des classes en BEP.

Texte de la réponse

Reponse. - Les nouveaux horaires des classes de brevet d'études professionnelles fixes par l'arrêté du 17 janvier 1992 pris dans le cadre de la rénovation pédagogique du lycée ont porté à une heure l'horaire hebdomadaire de l'économie familiale et sociale. Les précédents horaires, fixes par l'arrêté du 25 juillet 1973 pour les brevets d'études professionnelles industriels, par des arrêtés de 1986 pour les spécialités tertiaires, prévoyaient une heure par quinzaine d'enseignement de l'économie familiale et sociale dans les brevets d'études professionnelles industriels, une heure hebdomadaire avec dédoublement dans les sections tertiaires. Globalement, c'est par conséquent un développement de cet enseignement, dont l'importance est ainsi réaffirmée, qui a été souhaité puisque désormais tous les élèves de brevet d'études professionnelles doivent suivre un enseignement d'une heure par semaine dans cette discipline. Par ailleurs, dans le cadre des nouveaux programmes d'enseignement général des brevets d'études professionnelles actuellement en préparation, l'économie familiale et sociale prend une nouvelle dimension, liée notamment à l'introduction de l'alternance dans ces formations. Elle comportera ainsi un volet correspondant à la vie dans l'entreprise (vie dans l'entreprise, législation du travail, insertion professionnelle), souhaitée par les milieux professionnels. D'autre part, dans le cadre de la rénovation pédagogique du lycée, un enseignement modulaire de trois heures hebdomadaire correspondant à une dotation horaire professeurs de six heures a été introduit. Cet enseignement, qui part des besoins des élèves, est dispensé avec des effectifs réduits et doit porter sur l'enseignement professionnel en seconde professionnelle, sur l'enseignement général en terminale BEP. Cependant, la note de service no 92-164 du 25 mai 1992 concernant la rénovation pédagogique des lycées a prévu pour l'EFS la possibilité que cette discipline d'enseignement général participe à l'enseignement modulaire sur l'une et l'autre année, compte tenu de sa dimension professionnelle. Cette disposition permettra de dispenser aux élèves, en complément de l'enseignement donné en classe entière, un enseignement adapté à des problèmes spécifiques qui seraient mieux traités avec un effectif restreint d'élèves, en permettant un véritable dialogue. Des instructions ont été adressées aux recteurs afin qu'ils veillent à la prise en compte de l'ensemble de ces données dans la répartition des postes d'enseignants correspondants.

Données clés

Auteur : [M. d'Attilio Henri](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61041

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3778